

Communication de l'ambassade

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer**

Band (Jahr): **8 (1969-1970)**

Heft 31

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

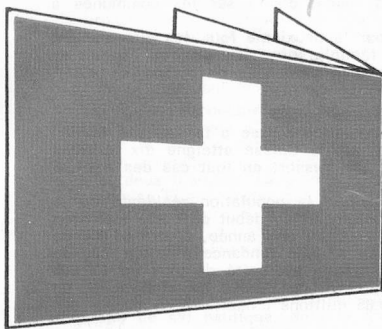
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>



8ème Année - No 31 - octobre 1969

Paraît 4 fois par an

le courrier suisse

Publié sous les auspices de la Conférence des Présidents et Délégués des Sociétés Suisses de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg

Retour éventuel :
2, rue Philippe-le-Bon
BRUXELLES 4

COMMUNICATION DE L'AMBASSADE

L'Ambassade vous adresse, joint à ce « Courrier », un Mémento sur l'assurance facultative des Suisses à l'étranger (AVS/AI) valable à partir du 1^{er} janvier 1969, date de l'entrée en vigueur de la 7^e révision de l'AVS/AI.

Elle attire tout spécialement votre attention sur les points 3 à 8 relatifs aux possibilités d'adhésion concernant les ressortissants suisses des deux sexes, et signale aux futurs bénéficiaires de rentes ordinaires que, consécutivement aux nouvelles dispositions, ils peuvent sous certaines conditions demander d'ajourner le début des prestations auxquelles ils ont droit. L'Ambassade les renvoie à ce sujet au point 19 du Mémento.

Les nouvelles mesures de adaptation concernant les prestations d'invalidité sont mentionnées au point 2^e et les allocations de veuves au point 24.

L'Ambassade et la Caisse suisse de compensation, 35, rue des Pâquis, CH - 1201 Genève, restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au sujet de ce qui précède.

SCHWEIZERISCHE LANDESBIBLIOTHEK
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SUISSE
BIBLIOTECA NAZIONALE SVIZZERA

D'emblée ce dernier considère comme une évidence indiscutable l'aspect bénéfique de l'émigration. Puis, commentant ce côté positif, il ajoute, en substance, que notre pays n'a plus le monopole de la qualité. Nos concurrents les plus directs, parmi lesquels on trouve des pays récemment industrialisés, ont accompli des progrès extraordinaires.

Nous avons donc chez nous un besoin pressant de chercheurs, d'ingénieurs, de techniciens, de dessinateurs, de chimistes, d'ouvriers spécialisés et, avant tout, d'enseignants compétents de tous échelons. Aussi, c'est dans tous ces domaines que les trésors d'expérience acquis par nos émigrés représentent pour la Suisse un gain inappréciable. D'autre part, pour le rayonnement et le bon renom de notre pays à l'étranger, l'activité de nos compatriotes dans le tiers monde constitue un apport particulièrement apprécié, lorsqu'en s'expatriant ils font bénéficier les nouveaux Etats de leur savoir.

* * *

QUARANTE-SEPTIEME CONGRES DES SUISSES DE L'ETRANGER

Ce 47^e Congrès s'est tenu à Montreux les 29, 30 et 31 août 1969. Les principales manifestations inscrites au programme de ces journées consistaient en une réunion de la Commission des Suisses de l'étranger, en une assemblée plénière, en diverses réunions et discussions de groupes et de comités et en une conférence de presse.

Quant à la partie dite récréative, elle comprenait un dîner le samedi soir, suivi de productions et de danse et, le lendemain dimanche, une très agréable croisière — le soleil étant de la partie — sur le lac Léman, avec arrêt à Morges pour un remarquable culte oecuménique bilingue, et à Coppet pour la visite, dans les salles du Château, de la très intéressante exposition « Les Suisses au Service Etranger ».

Le thème général, choisi cette année comme base de discussion, était vaste et d'une importance particulière : « Les Suisses de l'étranger et l'économie suisse », aussi les discussions et les exposés furent-ils abordés sous quatre aspects principaux, soit 1) « L'émigration : perte ou profit pour la Suisse ? », 2) « L'utilisation du potentiel suisse à l'étranger par l'économie suisse, vœux réciproques », 3) « Les problèmes de la réintégration professionnelle des rapatriés » et 4) « Les possibilités de formation professionnelle en Suisse pour les jeunes Suisses de l'étranger ».

* * *

La réponse au premier de ces problèmes est donnée par le chef du Département de l'économie publique, le Conseiller fédéral Hans Schaffner.

Le deuxième point fait ensuite l'objet d'une « table ronde », présidée par M. R. Bühler, membre de la C.S.E. et président de l'Union des Chambres de commerce suisses à l'étranger, table ronde autour de laquelle ont pris place des personnalités des communautés suisses de l'étranger, ainsi que d'éminents représentants de l'économie suisse.

Au cours des débats devant l'assemblée plénière, certaines constatations sont mises en évidence : l'émigration ne progresse plus et diminue même, compte tenu de l'augmentation de la population. Sur le plan économique, l'émigration ne suit ni le rythme puissant de l'accroissement du commerce extérieur, ni celui des investissements suisses à l'étranger. Nous perdons des avant-postes et des antennes. Il ne suffit pas d'avoir un peu partout des ambassadeurs efficaces, entourés de collaborateurs de valeur pour défendre notre cause. Il faut aussi des hommes dans les affaires.

Comme remède à cet état de chose, diverses solutions sont préconisées : appui de la Confédération aux Chambres de commerce suisses à l'étranger, développement des représentations suisses aux foires étrangères, création d'expositions suisses itinérantes, multiplication de « Centres suisses » dans les grandes villes étrangères, prise de conscience et meilleure utilisation du « potentiel suisse à l'étranger » par notre économie, etc.

En effet, la Suisse doit se rappeler qu'elle est un petit pays, qu'on parle peu d'elle, notamment dans la presse, et qu'elle doit se manifester elle-même pour rappeler son existence dans un monde où tout s'oublie vite.

* * *

Offert par **COTRACO**
SOCIETE ANONYME
BRUXELLES 2 - 6, RUE DE LA DYLE

COMPAGNIE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTIONS
INGENIEURS-ENTREPRENEURS
CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES - BETON ARME
BATIMENTS